

**POL5930-40**  
**L'État canadien et les peuples autochtones**  
Jeudi 14 h à 17 h

---

**Professeur**

**Nicolas Houde**

A-3485

Courriel: [houde.nicolas@uqam.ca](mailto:houde.nicolas@uqam.ca)

Tel: (514) 987-3000 #4699

**Disponibilité:**

sur rendez-vous

(me contacter par  
courriel)

---

**DESCRIPTIF DU COURS**

Ce cours vise l'étude de la question autochtone dans le contexte de la vie politique canadienne et québécoise. - Introduction à la situation des Autochtones au Canada et au Québec, sous les aspects politique, historique, géographique, culturel et socioéconomique. - Rapports prévalant entre les peuples autochtones et l'État au Canada: La Loi sur les Indiens et l'évolution du statut d'Indien, la mobilisation autochtone, le rôle des tribunaux et du droit constitutionnel, les projets de réforme, les sources de conflits entre Autochtones et non-Autochtones, etc. - Les formes de l'autonomie gouvernementale selon les nations et leurs traditions; le processus de négociation des ententes et des traités; les revendications politiques et territoriales des Autochtones; le nationalisme et l'identité autochtones; les Autochtones au Canada en comparaison avec ceux d'autres pays en Amérique. - Défis et enjeux de la coexistence avec la revendication de souverainetés multiples.

**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

- Connaître les fondements théoriques de la marginalisation autochtone au Canada

- Développer une compréhension générale des processus ayant mené à la nécessité de négocier de nouveaux rapports entre Autochtones et non-Autochtones au Canada
- Expliquer les enjeux et des débats d'idées liés à la négociation de ces rapports.
- Développer une capacité d'analyse des problèmes politiques découlant d'interprétations divergentes de l'histoire coloniale canadienne.

## ÉTUDIER AU TEMPS DE LA COVID

Le cours se donnera à distance et sera composé de séances en direct (synchrones) à l'aide du logiciel Zoom et de séances asynchrones (capsules vidéo, courts films).

Il est attendu que vous participez chaque semaine à la séance en direct, ce qui permettra de discuter ensemble, mais également de poser les questions directement à l'enseignant que vous avez à propos du matériel couvert.

Il est de plus attendu que vous fassiez les lectures assignées par l'enseignant. Les lectures obligatoires seront identifiées une semaine à l'avance et devront être réalisées avant la séance en direct. Les lectures sont donc obligatoires et il est attendu que les étudiant.es se présentent à la séance hebdomadaire ayant lu les textes.

Les textes à lire seront rendus disponibles sur Moodle.

## CALENDRIER DÉTAILLÉ

L'ordre des thèmes abordés et des lectures est sujet à changements

Date	Sujet	Lectures / Activités
10 sept.	Introduction: Identités autochtones Terminologie	Présentation du cours
17 sept.	Découverte, propriété, souveraineté et État	Dickason, O.P. 1993. <i>Le mythe du Sauvage</i> . Sillery : Septentrion (chapitres 1 et 2, pp.21-58).

	Acteurs et institutions au Québec, au Canada et à travers le monde	
24 sept.	Grandes périodes de l'histoire des relations entre les Autochtones et l'État	Green, Joyce. (2004) Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme: pour une lecture autochtone du palimpseste canadien. <i>Politique et société</i> , 23(1), pp.9-32.  <a href="https://www.erudit.org/fr/revues/ps/2004-v23-n1-ps771/009505ar/">https://www.erudit.org/fr/revues/ps/2004-v23-n1-ps771/009505ar/</a>
1 <sup>er</sup> oct.	Marginalisation et assimilation :  Consolidation de la souveraineté canadienne  Usurpation territoriale  Traités historiques Loi sur les Indiens Pensionnats autochtones	Beaulieu, Alain 2013. La création des réserves indiennes au Québec. In A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon, dir. <i>Les Autochtones et le Québec: Des premiers contacts au Plan Nord</i> . Montréal: Presses de l'Université de Montréal, pp.135-151.
8 oct.	Réveil politique autochtone :  Livre Blanc Calder Droits ancestraux et Constitution canadienne	Cardinal, H. 1970. <i>La tragédie des Indiens du Canada</i> . Montréal : Éditions du jour. (préface, chapitres 1 et 3)
15 oct.	Mouvements de décolonisation :  revendications particulières et globales  Négociations et traités modernes	Papillon, M. & A. Lord. 2013. Les traités modernes: vers une nouvelle relation? In <i>Les Autochtones et le Québec: Des premiers contacts au Plan Nord</i> eds. A. Beaulieu, S. Gervais & M. Papillon, 343-362. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
22 oct.	Mouvements de	<b>Remettre le plan de travail et la bibliographie annotée</b>

	décolonisation en Amérique du Nord  Mouvements de résistance	
29 oct.	<b>SEMAINE DE LECTURE</b>	
5 nov.	Éducation  Pensionnats, prise en charge autochtone	<b>REMISE DE L'EXAMEN DE MI-SESSION</b>  Jacobs, B. et A. Williams 2008. L'héritage des pensionnats: Les femmes autochtones disparues et assassinées. In M. Brant Castellano, L. Archibald et M. DeGagné (eds). <i>De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats</i> . Ottawa : Fondation autochtone de guérison, pp.137-163. ( <a href="http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf">http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf</a> )
12 nov.	Oka/Kanehsatake : 30 ans plus tard	Chalifoux, É. 2009. Près de trois siècles de revendications territoriales. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 39, n° 1-2, p. 109-113. (en ligne, UQAM).  Lepage, Pierre (2009). Oka, 20 ans déjà ! Les origines lointaines et contemporaines de la crise. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol.39, no 1-2, pp.119-126
19 nov.	Pour sortir de la dépendance : modèles et débats  Diversité politique autochtone  Modèle libéral, loi sur la gouvernance et formes de gouvernement autochtones autonomes	Ladner, Kiera et Michael Orsini : De l'«infériorité négociée» à l'«inutilité de négocier» : la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale, <i>Politique et Sociétés</i> , vol. 23, no. 1, 2004, p. 59-87.
26 nov.	Pour sortir de la dépendance : modèles et débats	Papillon, M. 2006. Vers un fédéralisme postcolonial? La difficile redéfinition des rapports entre l'État canadien et les peuples autochtones. In <i>Le fédéralisme canadien contemporain: Fondements, traditions,</i>

	Diversité politique autochtone	<i>institutions</i> , édité par A. G. Gagnon. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
03 déc.	<p>Pour sortir de la dépendance : modèles et débats</p> <p>Traités, cogestion, auto-détermination politique et culturelle</p> <p>Idle no more, Femmes autochtones disparues et assassinées</p>	Beaudet, G. (propos recueillis par). Idle no more, un an après : Entrevue avec Widia Larivière et Mélissa Mollen-Dupuis, <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , vol. 43, no. 1, 2013, pp.107-110.
10 déc.	<p>Enjeux actuels :</p> <p>Développement des ressources et droits autochtones :</p> <p>Innus et La Romaine</p>	Bourgeois, S. & Rodon, T. 2019. Mettre en oeuvre le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) en Eeyou Istchee : l'exemple du projet Matoush. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> , 49 (2), 63-71.
17 déc.	<p>Enjeux actuels :</p> <p>Développement des ressources et droits autochtones :</p> <p>Tsilhqot'in, Wet'suwet'en</p>	

## ÉVALUATION ET DATES IMPORTANTES

3 Fiches de lecture	30%	variable
Plan de travail et bibliographie annotée	15%	22 octobre
Examen maison	25%	5 novembre
Travail de fin de session	30%	17 décembre

## Détails

### Examen maison de mi-session (25%)

Cet examen comporte trois questions à répondre en 2-3 pages chacune (soit de 600 à 1000 mots). Les trois questions seront choisies par l'étudiant.e à partir d'une liste de quatre questions. Les réponses que vous donnerez aux questions devront reposer minimalement sur les textes utilisés en classe. Il vous est demandé de pousser plus loin la réflexion en ajoutant quelques références supplémentaires. Les sources documentaires utilisées devront être indiquées dans le texte (citations, références dans le texte ou notes de bas de page) ainsi que dans une bibliographie qui devra être remise avec l'examen. L'espace occupé par la bibliographie n'est pas compté dans le nombre total de pages dédiées à l'examen. Les questions vous seront distribuées le 22 octobre et vous aurez jusqu'au 5 novembre pour rédiger et remettre l'examen.

### Fiches de lecture (30%)

Les étudiant.es doivent remettre 3 fiches de lecture (10% chacune) faites à partir des lectures obligatoires (la liste précise sera fournie à la première semaine de cours). Les étudiant.es peuvent remettre jusqu'à 4 fiches de lecture, mais seules celles obtenant les trois meilleures notes seront comptabilisées. Les fiches de lecture doivent être remises au plus tard la dernière journée de la session à l'adresse : [houdé.nicolas@uqam.ca](mailto:houdé.nicolas@uqam.ca)

Les fiches sont d'une longueur de 500 à 600 mots chacune. Le modèle à suivre pour inclure tout ce qui attendu par le professeur se trouve sur le site du Centre Paulo-Freire : <https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/G-Modele-fiche-de-lecture.pdf>

Plan de travail et bibliographie commentée (15%) Le but de cet exercice est de faire démarrer la réflexion pour le travail de session. Le travail (celui-ci et le travail de fin de session) se fait seul. L'étudiant.e remettra un document identifiant un enjeu précis qui suscite des questions sur un thème lié au cours et le problématiser. L'étudiant.e sera appelé.e à identifier une question de recherche claire, précise et réaliste. Une bibliographie commentée fera également partie du document à remettre. La bibliographie commentée consiste en une liste d'ouvrages qui seront utilisés dans le cadre du travail final. Il ne s'agit pas de présenter tous les ouvrages qui seront utilisés, mais

quelques uns parmi les plus pertinents. Un minimum de 5 ouvrages ou articles *scientifiques* devra être présenté. L'enseignant rappellera en classe ce qu'est un ouvrage ou un article scientifique.

Les références seront présentées en ordre alphabétique des auteur.e.s. Pour chaque référence bibliographique, il s'agira d'écrire un bref commentaire descriptif et évaluatif. L'étudiant.e identifie la thèse de l'auteur, l'objectif poursuivi, l'approche théorique dans laquelle se situe l'ouvrage et les conclusions du texte. L'étudiant.e indique de plus en quoi la référence sera utile au travail final.

Le sujet que chaque étudiant.e veut aborder doit recevoir l'approbation de l'enseignant. Des détails concernant le travail seront fournis en classe en début de session.

#### Travail de fin de session (30%)

Le sujet du travail de session est choisi par l'étudiant.e, mais approuvé par le professeur. Des exemples de sujets seront fournis en classe. Le travail pourra porter, par exemple, sur l'identification et l'analyse des enjeux, pour les Autochtones et les non-Autochtones, lié à un cas particulier d'entente (traité, entente d'autonomie gouvernementale, etc.) ou de mésentente (conflit environnemental, interprétation divergente d'un traité historique, etc.). Le travail peut également porter sur un sujet d'actualité comme par exemple le projet de facilitation de l'accès à la propriété privée sur les réserves ou l'enquête publique sur les femmes autochtones assassinées ou disparues. 5000 à 7500 mots. Double interligne. Détails en classe.

## **RETARDS**

Les travaux (examen maison, bibliographie annotée et travail de fin de session) doivent être remis par courriel, à moins d'avis contraire. Seules les versions électroniques (WORD ou PDF) sont acceptées. Les dates de remise sont finales. Les étudiant.es seront pénalisés.es de 5% par jour de retard. Une extension sera accordée seulement en cas de force majeure, sous réserve d'un certificat médical, ou document similaire, expliquant la raison du retard.

## **PARTICIPATION, QUESTIONS, COURRIELS**

Ce cours requiert la participation active des étudiant.es. Les étudiant.es doivent avoir lu les textes qui serviront de base aux discussions avant le début des rencontres hebdomadaires.

L'enseignant s'engage à répondre aux courriels en moins de 48 heures. Il fera son possible pour y répondre à l'intérieur de délais raisonnables. Il n'y a cependant aucune garantie que qu'il puisse répondre dans les deux ou trois heures précédant l'heure limite pour la remise d'un travail.

Les questions simples concernant directement l'étudiant.e peuvent être répondues par courriel. Les questions plus complexes peuvent être discutées sur rendez-vous. Vous êtes par ailleurs encouragé.es à partager en classe vos questions en lien avec la matière ou les travaux.

### **SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE**

Les **Services à la vie étudiante** de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiants dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers, pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici : (<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique (<https://politique.uqam.ca/etudiants/centre-paulo-freire/>) offre un appui académique aux étudiants du département.

### **BIBLIOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE**

Adams, Howard (1975) *Prison of Grass: Canada from the native point of view*. Toronto: New Press.

Alcantara, Christopher (2013) *Negotiating the deal: Comprehensive land claims agreements in Canada*. Toronto: UofT Press.



Alfred, Taiaiake (1995) *Heeding the voices of our ancestors : Kahnawake Mohawk politics and the rise of native nationalism*. Toronto : Oxford University Press.

Alfred, Taiaiake. 2014. *Paix, pouvoir et droiture : un manifeste autochtone*. Wendake : Hannenorak

André, Anne (1976) *Je suis une maudite sauvagesse*. Ottawa: Leméac.

Beaulieu, A., S. Gervais et M. Papillon, dir. (2013) *Les Autochtones et le Québec: Des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Beaulieu, Alain et Maxime Gohier, dir. (2006) *Les Autochtones et l'État*. Actes du colloque étudiant, Montréal: CREQTA.  
([http://www.territoireautochtone.uqam.ca/Beaulieu\\_Publications/Accueil\\_files/Beaulieu\\_Gohier\\_2008.pdf](http://www.territoireautochtone.uqam.ca/Beaulieu_Publications/Accueil_files/Beaulieu_Gohier_2008.pdf))

Blackburn, Caroline (2007) Producing legitimacy: Reconciliation and the negotiation of aboriginal rights in Canada. *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)*, 13(3), pp.621-638.

Bouchard, Serge (1982) *Chroniques de chasse d'un Montagnais de Mingan: Mathieu Mestokosho*. Québec: Ministère des Affaires culturelles.

Boudreault, René (2003) *Du mépris au respect mutuel - Clefs d'interprétation des enjeux autochtones au Québec et au Canada*. Montréal: Écosociété.

Brant Castellano, Marlene (1999) Renewing the relationship: A perspective on the impact of the Royal Commission on Aboriginal Peoples *Aboriginal self-government in Canada: Current trends and issues*, Saskatoon: Purich, pp.92-111.

CAM (1979) Nishashtanan Nitaskinan (Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons). *Recherches amérindiennes au Québec*, 9(3), pp.171-182.

Cleary, B. (1993) Le long et difficile portage d'une négociation territoriale. *Recherches amérindiennes au Québec*, 23(1), pp.49-60

Dickason, O. P. 1996. *Les Premières Nations du Canada : Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Sillery : Septentrion.

Dupuis, R. 2001. *Quel Canada pour les Autochtones? La fin de l'exclusion*. Montréal: Boréal.

FAQ (2015). Nāñiawig Māmawe Niñawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec, Femmes autochtones du Québec, Kahnawake, p : 1-48. En ligne : [http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/press/pdf/na\\_niawig\\_mamawe\\_ninawind\\_-\\_debout\\_et\\_solidaires\\_-\\_faq\\_2015\\_final\\_0.pdf](http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/press/pdf/na_niawig_mamawe_ninawind_-_debout_et_solidaires_-_faq_2015_final_0.pdf)

Feit, H. A. (2004) Les territoires des chasse algonquiens avant leur "découverte"? Études et histoires sur la tenure, les incendies de forêts et la sociabilité de la chasse. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(3), pp.5-21.

- Flanagan, T., C. Alcantara, et A. Le Dressay. 2011. *Beyond the Indian Act*. 2ième éd. Montréal: McGill-Queen's.
- Fraternité des Indiens du Canada. C.1972. *Maîtrise indienne de l'éducation indienne*, 39 pages.
- Gélinas, C. (2003) *Entre l'assommoir et le godendart: les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*. Sillery: Septentrion.
- Gélinas, C. (2007) *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral: 1867-1960*. Québec: Septentrion.
- Giroux, D. (2008) *Éléments de pensée politique autochtone contemporaine. Politique et sociétés*, 27(1), pp.29-53.
- Green, Joyce, dir. (2007) *Making space for Indigenous feminism*. Halifax: Fernwood.
- Hamelin, L.-E. (2005) La dimension nordique de la géopolitique du Québec. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1. p. 17-36.
- Indian Association of Alberta. (c.1970) *Citizens plus: A presentation by the Indian Chiefs of Alberta to Right Honourable P.E. Trudeau*. Edmonton: Indian Association of Alberta.
- Lepage, P. (2002) *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. [s.l.]: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- Leroux, J., R. Chamberland, E. Brazeau et C. Dubé (2004) *Au pays des peaux de chagrin: Occupation et exploitation territoriales à Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) au XXe siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- MAINC (1981) *En toute justice: Une politique des revendications des Autochtones*. Ottawa: Ministère des Affaires Indiennes et du Nord du Canada.
- Michaux, E. (2009) Le paradigme de l'indigénisation appliqué aux Malécites de Viger : aperçu historique d'un "develop-man". *Recherches amérindiennes au Québec*, 39(3), pp.35-47.
- Miller, James R. (2009) *Compact, contract, covenant: Aboriginal treaty-making in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Morisset, J. (2009) *Les chiens s'entre-dévoient...Indiens, Blancs et métis dans le Grand Nord canadien*. 2ième édition. Montréal: Mémoire d'encrier.
- Nadasdy, P. (2003) *Hunters and bureaucrats: Power, knowledge, and Aboriginal-state relations in the southwest Yukon*. Toronto: UBC Press.
- Niezen, R. (2003) *The origins of indigenism: Human rights and the politics of identity*. Berkeley: University of California Press.

Otis, G., dir. (2004) *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones*, Québec: PUL, pp.83-98.

Penikett, T. (2006) *Reconciliation: First Nations treaty making in British Columbia*. Toronto: Douglas and McIntyre.

Rodon, Thierry. (2003) *En partenariat avec l'État: Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada*. Québec: Presses de l'Université Laval.

Scott, Colin H., dir. (2001) *Aboriginal autonomy and development in northern Quebec and Labrador*. Toronto: UBC Press.

Slowey, G. (2008) *Navigating neoliberalism: Self-determination and the Mikisew Cree First Nation*. Toronto: UBC Press.

Titley, B. (2011) Isoler et embrigader : la tendance coercitive des politiques d'éducation pour enfants autochtones (1870-1932). *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), pp.3-15.

Tully, J. 1999. *Une étrange multiplicité: Le constitutionalisme à une époque de diversité*. Québec: PUL.

Turner, D. (2006) *This is not a peace pipe: Towards a critical Indigenous philosophy*. Toronto: University of Toronto Press.

Vaugeois, D. (1995) *La fin des alliances franco-indiennes: Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990*. Boréal/Septentrion.

Vowel, C. 2016. *Indigenous writes: a guide to First Nations, Métis and Inuit issues in Canada*. Winnipeg: Highwater Press.

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

# 18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.